

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 020089 – MDE 30/006/02 Action complémentaire sur l'AU 28/02 (MDE 30

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / ARRESTATION POUR DÉLIT D'OPINION
TUNISIE Hamma Hammami (h) Abdeljabbar Madouri (h) Samir Taamallah (h) Ammar Amroussia (h)

Londres, le 4 février 2002

Les quatre membres du Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT) nommés ci-dessus sont sortis de la clandestinité comme prévu, le 2 février, et ont été arrêtés au Tribunal de première instance de Tunis, au Palais de justice. Il est à craindre que ces hommes ne soient soumis à la torture.

Hamma Hammami, Abdeljabbar Madouri et Samir Taamallah se sont présentés au Tribunal afin d'assister au réexamen de leur cas. Ammar Amroussia a pris place parmi l'assistance. Ils ont donné une conférence de presse dans la bibliothèque de l'Ordre des avocats, à l'intérieur du Palais de justice, avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'audience, à laquelle ont assisté des journalistes et des observateurs internationaux.

Tous quatre sont entrés au Tribunal à 9 heures du matin, avec leurs avocats et des observateurs internationaux. Le juge ne s'est toutefois pas présenté, si bien que la procédure n'a pu commencer. Des dizaines de policiers sont entrés dans la salle d'audience aux alentours de midi, et aux environs de 13 h 45, six policiers ont emmené de force les prévenus hors de la salle d'audience bondée. L'observatrice d'Amnesty International a indiqué que les policiers avaient écarté leurs avocats si violemment qu'ils les avaient fait tomber, de même que les personnes qui se trouvaient à côté. Les forces de l'ordre ont jeté à terre la fille de treize ans d'Hamma Hammami, Oussaïma, lorsqu'elle a refusé de quitter son père. La police a ensuite fait évacuer la salle et emmené les trois prévenus. Une autre des filles d'Hamma Hammami, Nadia, âgée de dix-huit ans, a vu les trois hommes dans une autre partie du tribunal ; elle a déclaré que leurs vêtements étaient déchirés, et que son père avait crié qu'ils avaient été maltraités et qu'ils allaient être torturés.

Quand l'audience a finalement débuté, aux alentours de 17 heures, seuls Hamma Hammami et Samir Taamallah ont été conduits devant le juge, ce qui laissait à penser qu'Abdeljabbar Madouri avait peut-être été battu, ou qu'il avait subi pire encore, et que les autorités voulaient que nul ne vît le traitement qui lui avait été infligé. Quelques minutes plus tard, le Tribunal a annoncé que les peines prononcées contre Hamma Hammami et Samir Taamallah étaient confirmées, et qu'Abdeljabbar Madouri avait été condamné à deux années supplémentaires d'emprisonnement. Ni les prévenus ni leurs avocats n'ont été autorisés à prendre la parole devant le tribunal. Puis les prévenus ont été immédiatement conduits à la prison du 9 Avril, à Tunis.

Ammar Amroussia, qui vivait dans la clandestinité depuis novembre 1997 et était présent au tribunal, a été arrêté après l'audience de 17 heures et emmené pour purger une peine de deux ans et quatre mois d'emprisonnement. En vertu de la législation tunisienne, il ne sera pas autorisé à consulter un avocat car sa sentence a déjà été confirmée en appel. On ignore où il se trouve à l'heure actuelle.

Avant l'audience, un journaliste français a été agressé par la police et sa caméra a été détruite. Par ailleurs, au moins deux membres de partis politiques non autorisés ont été hospitalisés après avoir été passés à tabac par les forces de l'ordre. Ces derniers mois, un certain nombre d'opposants politiques – avérés ou présumés – au gouvernement ont indiqué que des membres de la police avaient menacé de les tuer s'ils ne cessaient pas d'exprimer leur opinion.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe, en anglais ou dans une autre langue) :

– appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Hamma Hammami, Abdeljabbar Madouri, Samir Taamallah et Ammar Amroussia, qui sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exprimé sans violence leurs convictions politiques ;

– exhortez les autorités tunisiennes à veiller à ce qu'il ne leur soit fait aucun mal ;

– demandez que soit ouverte sans délai une enquête impartiale sur les brutalités policières qui ont eu lieu pendant et après la procédure judiciaire du 2 février 2002, et qu'il soit mis un terme immédiat à toutes les menaces de mort et autres tentatives d'intimidation auxquelles sont en butte des opposants politiques au régime tunisien, leurs proches, des avocats et des défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Président de la République :
M. Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République

Ministre de la Justice :
M. Bechir Takkari
Ministre de la Justice

Palais présidentiel, Tunis
Tunisie
Fax : + 216 71 744 721
Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis, Tunisie
Fax : + 216 71 568 106
Courriers électroniques : mju@ministeres.tn
Télégrammes : Ministre Justice, Tunis, Tunisie
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kaabi
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie
Fax : + 216 71 354 331 / 340 888

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :

M. Slaheddine Maâoui
Ministre Délégué chargé des Droits de l'Homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement
La Kasbah, 1006 Tunis
Tunisie

Fax : + 216 71 256 766

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 MARS 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org